

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016 A 18H30

L'an deux mil seize, le 04 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

28 octobre 2016

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice : 15

Nbre de Conseillers

Etaient excusés : M. Julien Hébert

Présents : 14

Pouvoir de M. Julien Hébert à M. Mickaël Quibel

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric Lebourg

Ordre du jour :

1. Délibération sur le projet éolien
2. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
3. Proposition d'un avenant de la part de VEOLIA sur le prix de l'eau et rapport d'activité
4. Délibération Syndicat Départemental d'Energie 76 avant-projet rue de Manneville
5. Contrat de l'agent recenseur
6. Mise en stage de titularisation pour l'agent communal
7. Décision modificative
8. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

- Transfert des biens appartenant au Centre Communal d'Action Sociale au profit de la commune
- Renouvellement du contrat aidé à l'emploi (C.A.E)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent que ces deux points soient rajoutés à l'ordre du jour.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout de ces deux points.

1. Délibération sur le projet éolien

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Julien Hébert étant absent, celui-ci ne participe pas au vote.

Monsieur Norbert LETELLIER rappelle les points importants du projet du parc éolien sur le Territoire de la Commune envisagé par la société EDF Energies Nouvelles France.

Il ajoute que ce serait dommageable de revenir au point de départ si une partie ou l'autre refusait ce projet et que pour sa part, il ne s'oppose pas à celui-ci, au vu des concessions acceptées par EDF Energies Nouvelles.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à la majorité des voix (1 contre, 13 pour)** :

AUTORISE le Maire à signer avec la société EDF Energies Nouvelles France les promesses de constitution de servitudes

2. Adoption du compte rendu du vendredi 30 septembre 2016

Monsieur le Maire, revient sur différents points du compte-rendu :

- La demande de visiter une entreprise de déchetterie est toujours en cours, Monsieur Letellier attend des nouvelles de Madame Carnier, conseillère du tri de la Communauté de Communes Saône et Vienne. Suite aux nouvelles directives concernant le tri, les deux containers présents ne suffisent plus et les manipulations se multiplient. Dans un premier temps, l'ajout de deux containers est à l'étude au centre-bourg. En janvier 2017, la Communauté de Communes « Terroir de Caux » sera sollicitée pour l'étude d'un ramassage des sacs ou poubelles jaunes. Monsieur Mickaël Quibel émet l'idée de proposer aux Ambrumesnilais d'aménager des jardins potagers sur un terrain mis à disposition par la commune. Ce point sera étudié après un sondage proposé aux habitants.
- L'aide apportée aux personnes en difficulté dans la commune est en place. Les « Restos du cœur » étant fermés pour le moment, les conseillers qui s'étaient proposés de les aider à faire les démarches vers des associations se tiennent toujours disponibles.
- Concernant le futur terrain où sera implanté le cimetière, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Bertout que la mairie prenne en charge les frais de décapage concernant son terrain, du côté de Monsieur Byhet et Monsieur Paté, les négociations se poursuivent.
- Monsieur le Maire revient sur le courrier préparé en collaboration avec le président du Sivos, Monsieur Quibel, celui-ci sera donné en mains propres à Monsieur le sous-préfet de Dieppe qui vient en visite dans la commune le lundi 14 novembre prochain.
- Le radiateur ainsi que le thermostat à la salle du Parvis ont été remplacés par l'entreprise Leclerc, celle-ci a également remplacé un wc à la salle des 12 étoiles d'Or qui fonctionnait très mal depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à **l'unanimité**.

3. Proposition d'avenant de la part de VEOLIA sur le prix de l'eau et rapport d'activité

Monsieur le Maire présente aux conseillers Monsieur Homer, directeur de VEOLIA auprès des collectivités et le remercie de sa présence au sein du conseil municipal. Avant que celui-ci ne fasse le point sur les rapports d'activité concernant l'eau et l'assainissement collectif, Monsieur Letellier lui expose un problème au niveau d'une réparation effectuée fin août début septembre par ses services au calvaire rue de l'Ancienne Mare ainsi que d'un affaissement de la route au niveau du 514 rue de l'Ancienne Mare, suite aussi à des travaux par VEOLIA. Monsieur Homer va faire remonter les demandes auprès de ses équipes et c'est son collaborateur, Monsieur Sorin, qui recontactera la mairie.

Monsieur Homer prend la parole pour exposer les points importants des rapports d'activité concernant la commune :

Rapport annuel du délégataire sur l'eau - année 2015

- Nombre d'habitants desservis :	514
- Nombre d'abonnés (clients) :	220
- Nombre de réservoir :	1
- Longueur de réseau :	10 Km
- Taux de conformité microbiologique (%) :	100
- Rendement de réseau (%) :	58,7
- Consommation moyenne (l/hab/j) :	95

Le point faible de ce rapport est le rendement de réseau. 60% de l'eau arrive aux consommateurs, les 40% restants sont perdus en fuites diverses qui sont plus ou moins vite repérées. Ce pourcentage est affecté spécifiquement à l'année 2015, en 2014, les fuites ont été moindres.

Le réservoir est nettoyé tous les ans et il n'y a pas de problème de pression sur la commune.

Monsieur Homer donne pour information que les $\frac{3}{4}$ des communes ont protégé leur parc avec des capteurs de mouvement mais que ces travaux sont à la charge de la commune avec la possibilité d'avoir des subventions par l'Agence de l'Eau.

Evolution du prix de l'eau par m3 et pour 120 m3, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier est la suivante :

- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 :	01/01/2015 : 2.86 €
- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 :	01/01/2016 : 2.99 €

Monsieur le Maire demande à Monsieur Homer s'il serait possible de récupérer un mètre sur l'enceinte de la suppression qui jouxte le lotissement HABITAT 76 rue de Manneville pour y installer des jardins potagers.

Monsieur Sorin sera apte à répondre à cette question lors de son passage.

Rapport annuel du délégataire sur l'assainissement collectif - année 2015

- Nombre d'habitants desservis :	77
- Nombre d'abonnés (clients) :	30
- Nombre d'installations de dépollution :	2
- Capacité de dépollution (EH) :	137
- Volume traité (m3) :	9 490

L'assainissement sur la résidence des Pommiers est correct, celui sur la résidence Le Clos est colmaté au niveau du filtre à sable ainsi que du puits d'infiltration. Il est question de réhabiliter cette station dans l'avenir, ce qui engendrerait un coût de 100 000 à 120 000 euros. Dans un premier temps, la commune travaille sur la mise en place d'un plan de zonage. Un devis a été demandé auprès du SIDESA.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Homer et demande s'il y a des questions sur ces deux rapports. Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les rapports annuels du délégataire sur l'eau et l'assainissement de la commune d'Ambrumesnil sont adoptés à **l'unanimité**.

Avenant sur le prix de l'eau

Monsieur Homer revient sur la proposition d'un avenant sur le prix de l'eau qu'il avait proposé à Monsieur le Maire ainsi qu'à ses adjoints en juillet dernier.

Il était question d'une augmentation de 6 € par abonné pour palier aux impayés trop fréquents. 30% des impayés sont récupérés par un cabinet de recouvrement, le reste est perdu pour VEOLIA mais aussi pour la commune qui voit diminuer également ses surtaxes d'assainissement. L'addition de ces surtaxes devrait permettre à la commune d'Ambrumesnil de réhabiliter à court terme la station d'épuration « Le Clos ». Sans surtaxes conséquentes, aucun projet ne peut aboutir.

Mais cette solution ne convenant pas à Monsieur le Maire et à son conseil, VEOLIA à poser le problème différemment et part sur le principe de créer des pénalités incitatives à hauteur de 50 € par facture impayée directement à l'abonné.

Monsieur Homer propose de remettre à jour les règlements du service de l'eau et du service public de l'assainissement collectif. Il laisse des exemplaires au Maire et aux conseillers pour lecture et vote lors d'un prochain conseil par délibération.

Monsieur le Maire remercie encore Monsieur Homer de sa présence lors de ce conseil et le laisse prendre congé.

4. Délibération Syndicat Départemental d'Energie 76 avant-projet rue de Manneville

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet –Ext+EP-2016-0-76004-6887 et désigné « **[Rue de Manneville (version 1.1)]** » dont le montant prévisionnel s'élève à **66 138,10 € TTC** et pour lequel la commune participera à hauteur de **17 861,30 € TTC**

Celui-ci consiste en des travaux d'extension de réseaux électriques, réseau d'éclairage public à LEDS, génie civil des réseaux de communications électroniques et d'un fonçage pour un surlargeur pour pose du réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOpte le projet cité ci-dessus ;

DECIDE d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année **2017** pour un montant de **17 861,30 € TTC** dont **3 543,02 €** de T.V.A. récupérable

DEMANDE au SDE76 de programmer ces travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

5. Contrat de l'agent recenseur

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et l'organisation de celles-ci relève de la responsabilité du Maire.

Madame Barré suivra une formation le mardi 8 novembre en tant que coordonnateur du recensement.

La commission du personnel va se réunir prochainement pour arrêter le recrutement d'un agent recenseur vacataire.

L'INSEE accorde à la commune d'Ambrumesnil une participation financière de 974 euros pour 2017 qui sera utilisée pour rémunérer en partie la personne affectée au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités suivantes :

- Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire ;

- Rémunération brute de 974.00 euros soit 759.00 euros net environ correspondant à la participation financière donnée par l'INSEE
- Un complément de 492,62 € brut pourra être versé en partie ou en totalité pour obtenir un SMIC mensuel brut de 1 466,62 € soit 1 139,21 € net.

Une retenue sera effectuée en fonction de la ponctualité de l'agent et de la qualité des feuilles remplies remises comme suit :

492,62 € /210 qui est le nombre de foyer approximatif à visiter, ce qui donne 2.35 euros par feuille correctement remplie et déposée en mairie en temps et en heure.

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2017.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE les propositions du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire a signé tous les documents afférents à ce recrutement

6. Mise en stage de titularisation pour l'agent communal

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur VALLET Jonathan a été embauché en contrat à durée déterminée le 05 janvier 2015 pour un an et que ce contrat a été renouvelé pour un an supplémentaire.

Celui-ci arrivant à échéance prochainement, Monsieur Letellier propose au conseil municipal de prendre un arrêté de mise en stage d'un an.

A l'issue du stage, Monsieur VALLET Jonathan pourra être titularisé. Si ses aptitudes professionnelles étaient jugées insuffisantes, une prorogation de stage pourrait être envisagée après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à la majorité des voix (1 contre, 1 abstention, 13 pour)** :

VOTE pour la prise de l'arrêté de mise en stage de Monsieur VALLET Jonathan

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

7. Décision modificative

Un dispositif de suivi annuel de flux croisés a été mis en place afin de vérifier la qualité des imputations comptables.

Il s'agit de s'assurer que la contrepartie d'une opération enregistrée sur une collectivité X est bien enregistrée au bon compte sur la collectivité Y.

La commune d'Ambrumesnil est concernée par ce dispositif pour l'enregistrement de la dette contractée auprès du Syndicat départemental d'Energie 76.

Il convient d'émettre un mandat au compte 168751/041 et un titre au compte 168758/041 pour un montant de 24 739,48 €.

Pour ce faire, il y a besoin d'ouvrir des crédits budgétaires :

Compte 168751/041 24 739.48 €

Compte 168758/041 24 739.48 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE la décision modificative proposée

8. Renouvellement du contrat aidé à l'emploi (CAE)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Quentin Renier a été embauché le 1^{er} juillet 2015 sous contrat aidé à l'emploi (CAE) pour une durée de 1 an.

Ce contrat a été renouvelé une première fois pour une durée de 6 mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat une seconde et dernière fois pour une nouvelle durée de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour ce renouvellement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce renouvellement

Monsieur Letellier expose qu'il va se renseigner pour savoir s'il est possible d'avoir deux CAE en même temps pour palier au départ de Monsieur RENIER Quentin qui sera effectif le 30 juin 2017 et qu'il y ait un temps commun aux deux contrats pour la mise en marche du second.

Monsieur Reine demande s'il est possible qu'un contrat adulte protégé soit mis en place pour le futur parcours professionnel de Monsieur RENIER Quentin. Madame Barré va se renseigner auprès de Pole Emploi ainsi qu'auprès de l'assistante sociale d'Offranville, Madame Alloy.

9. Transfert de biens appartenant au CCAS au profit de la commune

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale d'Ambrumesnil décidée par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2015 ledit conseil municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte à recevoir par Maître Franck VANNIER, notaire à OUVILLE LA RIVIERE, constatant le transfert de propriété des biens immobiliers appartenant au Centre Communal d'Action Sociale d'Ambrumesnil au profit de la commune d'Ambrumesnil.

Cet acte de transfert comprendra les parcelles cadastrées, à savoir :

- Section B, numéro 120, lieu-dit « l'Acre de la Queue » surface : 1045 m²
- Section B, numéro 121, lieu-dit « l'Acre de la Queue » surface : 6570 m²
- Section B, numéro 177, lieu-dit « l'Acre de la Queue » surface : 20 m²
- Section B, numéro 185, lieu-dit « l'Acre de la Queue » surface : 455 m²
- Section B, numéro 368, lieu-dit « Le Village » surface : 3097 m²
- Section ZD, numéro 20, lieu-dit « l'Acre de la Queue » surface : 2134 m²

Suite au permis d'aménager obtenu par la commune sur les parcelles cadastrées section B, numéros 120,121 et 368, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de :

- Vendre les parcelles de terrain à bâtir issues de ce lotissement moyennant le prix principal de 45 euros/m²,
- Signer tous les actes relatifs au lotissement, à recevoir par Maître Franck VANNIER, notaire à OUVILLE LA RIVIERE, contenant dépôt de pièces, promesses de vente, ventes des parcelles.

Une provision de 800 euros pour dégradations éventuelles des équipements communs du lotissement devra être versée par chaque acquéreur de parcelle de terrain à bâtir du lotissement.

10. Questions diverses

- Le jury du concours régional des villes, villages et maisons fleuries a attribué à la commune d'Ambrumesnil une première fleur.
- Les dégâts occasionnés lors du théâtre d'Automne ont été réparés et pris en charge par la Communauté de communes Saône et Vienne
- La commune est en attente de la prise des travaux de rénovation salle du Parvis suite aux dégâts des eaux par l'assurance
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) obtenue concernant les travaux d'accessibilité des salles communales est de 1 524,60 €
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) obtenue concernant l'aménagement des voiries du lotissement communal est de 34 492,00 €
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) obtenue concernant la construction d'un nouvel atelier communal est de 31 016,70 €
- Plusieurs conseillers se plaignent encore de la vitesse excessive de certains automobilistes dans le village, dans la rue Vasse ainsi que sur la route menant au Thil-Manneville.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.